



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mende, le 22 octobre 2021

Élections professionnelles du 14 décembre 2021 à la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

La date des élections des représentants au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Lozère est fixée, par arrêté du 5 juillet 2021 au 14 décembre 2021.

Pourquoi ces élections ?

Les comités techniques (CT) ainsi que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) placés auprès des directions départementales interministérielles constituent des acteurs majeurs du dialogue social et des partenaires incontournables de l'amélioration continue des conditions d'organisation et de fonctionnement des services déconcentrés de l'État.

Suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'État et à la création, en date du 1^{er} avril dernier, de la nouvelle Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) un scrutin aura lieu en date du 14 décembre 2021 afin de renouveler ces instances paritaires.

Qui est concerné ?

Les organisations syndicales désirant siéger aux instances paritaires (CT et CHSCT) de la DDETSPP 48

Quel est le rôle des candidats élus ?

Les candidats élus seront les représentants du personnel siégeant aux instances paritaires (CT et CHSCT) de la DDETSPP 48.

Direction des services du cabinet

Tél. : 04 66 49 67 43
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle

Comment candidater ?

Les candidatures pour les élections professionnelles au comité technique de la DDETSPP de la Lozère peuvent être déposées dès à présent et jusqu'au mardi 2 novembre inclus.

La déclaration de candidature doit être conforme au modèle mis en ligne sur le portail des services de l'État en Lozère (<https://www.lozere.gouv.fr/>). Ce formulaire peut également vous être adressé par simple demande téléphonique au 04 30 11 10 00, ou par messagerie : ddetspp-ct2021@lozere.gouv.fr.

Les candidatures peuvent être déposées soit :

- **par voie électronique** à l'adresse ddetspp-ct2021@lozere.gouv.fr

L'acte original de candidature est dûment signé et indique clairement le nom et la qualité du signataire avant d'être scanné et intégré dans un fichier unique au format PDF. Ce fichier comprend l'ensemble du dossier de candidature et, le cas échéant, des pièces nécessaires au contrôle de sa recevabilité. Le nombre total de pages correspondant à ce fichier est indiqué à la première page du document et dans le message d'envoi.

Dépôt possible jusqu'au 02 novembre 2021 minuit.

Les mentions suivantes doivent obligatoirement figurer dans le message : coordonnées complètes du syndicat émetteur, identité et qualité de l'expéditeur du message, nom et coordonnées électroniques et postales du délégué de candidature, objet du message, nom du fichier figurant en pièce jointe et qui constitue la candidature, nombre total de pages de cette candidature.

L'envoi par le syndicat doit se faire depuis une adresse institutionnelle du syndicat émetteur, qu'il s'agisse d'une adresse locale ou nationale.

- **par dépôt** au bureau du secrétariat de direction du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30 . Il est recommandé de prendre un contact téléphonique au préalable au 04 30 11 10 00.

Aucune candidature ne pourra être déposée ou modifiée après la date limite de dépôt fixée au 02 novembre.

De même aucun retrait de candidature ne pourra être opéré après le dépôt des candidatures.



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.